

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr

Supplément
encarté au journal
municipal n° 13
du mardi
25 août 2015

Villetaneuse

SPÉCIAL ÉCOLES

Suivez-nous sur Facebook [facebook/mairie.villetaneuse](https://www.facebook.com/mairie.villetaneuse), et sur Twitter [@villetaneuse](https://twitter.com/villetaneuse)

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Villetaneuse compte 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires réparties dans la ville. Au quotidien, plus de 100 agents employés par la Ville travaillent auprès des enfants. Ils sont chargés de l'accueil du matin et du soir, de l'entretien des locaux et de l'accompagnement du temps du midi. Nombreux sont également les animateurs qui proposent des activités aux enfants tant lors des TAP que pendant les centres de loisirs.

AUTOUR de l'école



Durant les repas servis à l'école, 57 agents municipaux travaillent pour faire du temps du midi un moment agréable. (© Erwann Quééré)

ACCUEIL PRÉ ET POST-SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET CP ET CE1

La municipalité propose pour les enfants des écoles maternelles et aux enfants de CP et CE1, un accueil le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h à 18h30 assuré par des animateurs. Un goûter est servi aux enfants. La facturation est basée sur un forfait hebdomadaire.

LE TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (TAP)

Depuis la réforme des rythmes scolaires, mise en place en 2014, les enfants ont désormais classe le mercredi matin. Et un après-midi par semaine, la Ville propose à ceux qui le souhaitent des activités de loisirs périscolaires (sport, culture, citoyenneté, découvertes scientifiques et techniques, loisirs créatifs...). L'inscription en mairie est obligatoire pour ces activités gratuites. Le jour de TAP varie en fonction de chaque école.

L'ÉTUDE

Dans chaque école élémentaire, la Ville propose une étude dirigée de 16h à 17h30, encadrée par des enseignants, des étudiants... La tarification est basée sur un forfait mensuel. Il est aussi possible d'acheter en mairie des tickets à l'unité prépayés.

LES REPAS A L'ÉCOLE

À Villetaneuse, 57 agents municipaux travaillent pour faire du temps du midi un moment agréable. Animateurs, agents de restauration, ATSEM et professeurs des écoles sont attentifs à ce que le temps du midi soit une détente pour les enfants. Les repas sont confectionnés en liaison froide par le syndicat intercommunal Siresco (www.siresco.fr), ils sont apprêtés dans chaque école avant d'être servis aux enfants. Vous pouvez retrouver les menus sur www.maire-villetaneuse.fr L'inscription des enfants désirant fréquenter les restaurants scolaires doit se faire en mairie au

service Enseignement primaire. Une fois l'inscription réalisée le règlement des factures s'effectue à la régie centrale de la mairie de Villetaneuse par chèque, CB, espèce ou virement automatique.

LES CENTRES DE LOISIRS POUR LES 3 - 11 ANS

La ville compte 4 centres de loisirs maternels et élémentaires qui accueillent les enfants les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires. Les enfants sont inscrits dans le centre de loisirs le plus proche de leur domicile. Des animateurs (conformément à la réglementation Jeunesse et Sports) proposent aux enfants une large palette d'activités. Les loisirs participent à la socialisation des enfants, ils sont complémentaires du temps scolaire et du temps familial. Une fois l'enfant inscrit, la réservation doit être faite obligatoirement sur les périodes précises, que ce soit pour le mercredi ou les vacances scolaires. Celle-ci

permet de prévoir les équipes d'encadrement en fonction des effectifs. Si vous ne remplissez pas les réservations votre enfant ne sera accueilli qu'en fonction des places disponibles. Si vous réservez et que votre enfant ne vient pas, la journée sera facturée sauf en cas d'annulation préalable (48h à l'avance).

- L'accueil du matin a lieu entre 7h30 et 9h30.
- Le soir, vous pouvez venir chercher votre enfant, à partir de 17h et jusqu'à 18h30.
- Le mercredi après-midi Pendant les vacances, les enfants peuvent également aller au centre de loisirs pour la demi-journée, le matin dès 7h30 jusqu'à 13h30, après le déjeuner ou l'après midi à partir de 13h30 jusqu'à 18h30. ●

A noter : Le tarif des services proposés (hors TAP qui sont gratuits) sont variables en fonction de votre quotient familial calculé sur vos ressources et la composition familiale.

Le SAVIEZ VOUS ?

La Ville dépense en moyenne **710 euros** (manuels scolaires, jeux, photocopies, informatique, déplacements en car, livres...) **par an pour chaque enfant (de maternel et d'élémentaire) scolarisé à Villetaneuse**. Cela comprend également le mobilier, l'entretien des bâtiments, l'action culturelle, la prévention santé...



Les TRAVAUX de l'été

Pour le confort des écoliers, des équipes enseignantes et des usagers, la Ville a profité des vacances scolaires estivales pour réaliser des travaux d'entretien et de modernisation dans des écoles et équipements municipaux. Tour d'horizon de ce que vous découvrirez à la rentrée.

- Dans les écoles Paul-Langevin et Jules-Valles,



les trois escaliers ont été entièrement détruits pour être remplacés par des escaliers tout neufs (notre photo ci-contre).

- Pour l'école Jules-Verne, c'est la cour qui était au programme des travaux cette année, avec une reprise des pelouses.
- Dans l'école Jean-Baptiste-Clément, les rideaux ont été remplacés par des

stores dans les classes situées le long de la rue Roger-Salengro et dans la salle de motricité.

- Des stores sont aussi venus remplacer les rideaux dans une salle de l'école maternelle Anne-Frank, afin de pouvoir aménager l'espace en dortoir.
- La salle multisports du gymnase Paul Langevin a été repeinte avec une

réfection des murs.

Pendant l'été aussi, le Département rénove le collège Jean-Vilar avec :

- La modernisation de la cuisine,
- la rénovation du bâtiment de la cantine,
- le remplacement du réseau de chauffage enterré. ●

LA SANTÉ À L'ÉCOLE



L'animatrice santé et l'infirmière du Point d'Accueil Prévention Santé (PAPS) interviennent dans les écoles sur les questions de sommeil, d'hygiène corporelle, d'alimentation, de prévention. Un médecin scolaire procède à une visite médicale de l'ensemble des enfants de grande section de maternelle. Dans les collèges (photo ci-dessus), elles abordent les questions de contraception, de sexualité (VIH), de diététique. Dans les centres de loisirs et sur le temps du midi, les animateurs municipaux organisent des missions de prévention bucco-dentaire (photo ci-dessous). Le Conseil Général fournit brosses à dents et dentifrice.



LA VOIX DES PARENTS

Le Conseil d'école

Le Conseil d'école est composé du directeur, des enseignants, de représentants de la municipalité ainsi que des parents d'élèves élus. Il se réunit au moins trois fois par an pour étudier : la vie de l'école, les actions éducatives, le règlement intérieur...

Élections des représentants des parents



Les élections se déroulent en octobre, l'école transmet en début d'année des informations aux familles. S'il n'y a pas de candidats, les représentants de parents d'élèves seront tirés au sort.

L'ÉCOLE POUR TOUS

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI s'adresse aux enfants ayant un problème médical ou un handicap. La première démarche est d'en parler à l'enseignant. Un protocole sera mis en place avec le médecin scolaire, la direction de l'école, les parents et la mairie. L'accueil des enfants présentant certaines allergies alimentaires dans les restaurants scolaires est possible sous certaines conditions. Les enfants peuvent déjeuner à l'école avec un panier repas fourni par les parents.

Classe d'intégration scolaire (CLIS)

À Villetaneuse, les enfants peuvent être accueillis dans une classe spécialisée de 12 places (sur proposition de l'équipe enseignante.)

Classe d'initiation pour les enfants nonfrancophones (CLIN)

Les enfants ne parlant pas français sont inscrits dans leur école de quartier. Une enseignante spécialisée se rend régulièrement dans leur classe pour des cours particulier individualisés. ●

Spécial «écoles»

La ville **ACCOMPAGNE** les écoliers

Si la Ville fournit le matériel dont ont besoin les enseignants (mobilier, fournitures, photocopies...), elle propose aussi de nombreux services et activités pour le bien être et l'ouverture d'esprit des enfants.

UNE RENTRÉE BIEN ÉQUIPÉE

A chaque rentrée scolaire la municipalité offre aux élèves de CP et CE1 une pochette de fournitures scolaires : feutres, règle, bâton de colle, ardoise blanche effaçable... Une trousse pour les CE2. Un coup de pouce dans une période chargée en dépenses ! Pour les plus grands, chaque élève de CM1 se voit offrir un compas et un ensemble équerre, rapporteur et règle et les CM2 un agenda et fameux «Bescherelle conjugaison». **Ces fournitures vous seront remises le samedi 5 septembre en mairie lors du forum de la rentrée et des sports.**

CULTURE POUR TOUS !

Très attachée à l'accès à la culture pour tous, la ville invite les élèves de CM2 au théâtre au moment des fêtes de fin d'année. De même, les enfants des classes de maternelles assistent à un spectacle spécialement choisi

pour eux. La ville offre chaque année un livre à chaque enfant en fin de cycle..

La ville met à disposition des cars municipaux pour permettre aux enseignants d'organiser des sorties scolaires (musées, parcs, cueillettes..).

TRAVERSER EN TOUTE SÉCURITÉ

La ville met en place un accompagnement pour les traversées au niveau des écoles. Le matin, le midi, à 16h et après l'étude, des agents veillent à la sécurité des enfants.

UNE NAVETTE POUR LES JONCHEROLLES

En raison de l'éloignement, un service de navette est assuré pour les enfants du quartier Joncherolles à destination des écoles Jean-Baptiste Clément et Anne-Frank pendant la période scolaire. ●



Spectacle de Noël présenté dans les écoles. (© Erwann Quéré)

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PRE est un dispositif inscrit dans le plan national de cohésion sociale 2005. La Ville de Villetaneuse a signé une convention en 2006 avec l'Etat afin de le mettre en œuvre. L'objectif est d'accompagner les enfants/ jeunes âgés de 2 à 16 ans résidant dans les quartiers prioritaires de Villetaneuse et/ ou scolarisés dans les établissements classés en REP/REP+ (réseau d'éducation prioritaire), et présentant des signes de fragilité (scolaire, familial, santé...) tout en prenant en compte la globalité de l'environnement dans lequel ils évoluent.

OBJECTIF : UN COUP DE POUCE POUR QUE ÇA AILLE MIEUX, À L'ÉCOLE, À LA MAISON...

À Villetaneuse, le Programme de Réussite Éducative recherche l'épanouissement personnel de l'enfant, la valorisation de ses capacités et de son estime de soi. Le P.R.E est aussi un lieu d'écoute, de soutien sur toutes les questions qui entourent le jeune. Le Programme de Réussite Éducative vise à apporter un soutien individualisé, adapté à la situation de chaque enfant, en prenant en compte la globalité de l'environnement

dans lequel il évolue.

MODE DE FONCTIONNEMENT

• Avant la mise en place d'un parcours, l'accord des parents de l'enfant est indispensable. Leur implication est activement recherchée tout au long de la démarche. Plusieurs rencontres ont lieu pour échanger sur l'accompagnement proposé. A tout moment, l'accompagnement peut être revu, momentanément suspendu ou arrêté.
• En complément des aides déjà mises en place, il permet d'élaborer un plan d'actions pertinent en réponse aux problématiques repérées par la communauté socioéducative et les parents.

L'équipe permanente du P.R.E (composée d'une coordinatrice, d'une référente de parcours, d'une psychologue et de 4 accompagnateurs socioculturels) s'appuie sur différents professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs, professionnels médicaux, psychologues...) qui se réunissent avec l'accord des parents. Tous ces professionnels autour de l'enfant constituent l'équipe pluridisciplinaire de soutien et elle



Accompagnement scolaire. (© Erwann Quéré)

est différente pour chaque enfant. **Un référent PRE vous accompagnera tout au long de ce parcours.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 / Un professionnel vous propose d'orienter votre enfant vers le PRE
2 / Suite à votre accord, un

premier rendez-vous est fixé avec l'équipe du PRE (et éventuellement le professionnel qui vous a proposé cette démarche) pour échanger sur les besoins de votre enfant et vos attentes.

3 / Réunion de l'équipe de soutien pour examiner la situation et proposer des réponses (les situations sont évoquées de

manières anonymes et les informations partagées restent confidentielles)

4 / Elaboration avec votre accord d'un parcours personnalisé pour votre enfant

5 / Mise en place de l'accompagnement

6 / Points étapes

7 / Bilan final ●

QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

Les actions s'articulent autour de 4 axes : la scolarité, la santé, la parentalité et l'ouverture culturelle et artistique. Elles sont individualisées et/ ou semi-collectives.

Quelques exemples :

• Actions autour de la scolarité (ex : accompagnement à la scolarité semi-collectif ; accompagnement socio culturels individualisé ; rencontre avec les ensei-

gnants....)

• Accès à des pratiques sportives, culturelles, loisirs et artistiques (ex : recherche /aide à l'inscription d'une activité, accès aux activités durant les vacances scolaires, ateliers coutures...)

• Accompagnement dans le parcours de santé (ex : appui psychologique ; orientation et relais auprès des professionnels de la santé : orthophoniste, psychologue,

ophtalmologiste, diététicienne)

• Aide à la parentalité (groupe de parole entre enfants ; ateliers jeux parents et enfants, sorties familiales...)

Le PRE intervient en étroite collaboration avec les partenaires qui entourent l'enfant et après mobilisation du droit commun.

« Favoriser L'ÉMANCIPATION des enfants »

La population de Villetaneuse compte 50 % de moins de 30 ans. L'élaboration d'un projet éducatif territorial a été actée en juin avec l'Etat. Fatimata Wague adjointe au maire en charge de l'enseignement et de la jeunesse, nous dévoile les contours et les objectifs de cet engagement. Entretien.

EXPLIQUEZ-NOUS CE QUE RECOUVRE CE PROJET ÉDUCATIF ?

C'est le volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires. Il permet de proposer une offre d'activités périscolaires voire extrascolaires. Dans le cas de communes, comme Villetaneuse, où cette offre est déjà existante il s'agit de mettre en cohérence les activités municipales avec celles des écoles, assurer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant. Pour Villetaneuse, il s'étend à l'ensemble des 4 écoles élémentaires ainsi qu'aux 4 écoles maternelles. On y présente entre autres l'ensemble de nos activités périscolaires (les accueils du matin et du soir pour les familles, les animations pendant la pause méridienne ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires. On y fait également état des activités extrascolaires organisées le soir et le week-end dans les structures municipales (gymnases, centre d'initiation culturelle et artistique) ainsi que des activités associatives.

COMMENT AVEZ-VOUS ÉLABORÉ CETTE CONVENTION ?

Nous avons créé un comité de pilotage qui réunit l'ensemble de la communauté éducative ainsi que nos partenaires institutionnels (les directions d'écoles, l'inspection d'académie, la CAF, la déléguée du préfet, les services municipaux concernés, les associations de parents d'élèves, etc). Nous avons déterminé avec les partenaires les objectifs, le périmètre et le public. Un état des lieux du territoire de la commune a été réalisé. Une première rédaction du projet a été présentée à l'ensemble des partenaires en mai pour l'ajuster collectivement. Le projet a ensuite été soumis aux services de l'Etat. Fin Juin, il était en cours de diffusion auprès de l'ensemble de la communauté éducative locale.



© Erwann Ouhé

Ce premier projet n'est pas une fin en soi, bien au contraire il marque le début d'une démarche. Nous avons d'ores et déjà pris des engagements pour la rentrée afin de poursuivre le travail engagé, notamment sous la forme d'ateliers de travail thématiques. L'enjeu pour la ville est d'aboutir à la concrétisation d'un projet éducatif local conformément à l'engagement pris pour la mandature 2014-2020, celui-ci intégrera plusieurs niveaux d'ambitions et couvrira l'ensemble des temps de l'enfant, de la petite enfance au lycée, voire l'université.

QUELLES SONT LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, QUE COMPTEZ-VOUS FAIRE ADOPTER ?

Les objectifs éducatifs de la ville sont de grands principes humanistes visant notamment à œuvrer en faveur de la réussite de tous les enfants sans distinction, à leur donner accès au plus haut degré de connaissances et de savoirs, ainsi qu'à des activités éducatives culturelles sportives et de loisirs, contribuer à leur développement et à leur épanouissement physique moral et affectif, en faire des citoyens autonomes, actifs et doués

d'esprit critique.

De grands principes universels qui ne restent pas de vaines paroles si on s'en donne les moyens. Avoir des outils au service de l'émancipation et de l'intégration réussie des enfants, des jeunes et de leur famille, qui doivent nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière d'Education... Il y a un proverbe africain que j'affectionne particulièrement et qui dit « il faut tout un village pour éduquer un enfant ». Cela traduit l'importance de la co-éducation. L'Education et la réussite de nos enfants sont l'affaire de tous.

POUVEZ-VOUS DÉJÀ NOUS FAIRE LE BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES ?

Le comité de pilotage aura pour mission de faire l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des actions existantes et à venir. Dans le cadre de la mise en œuvre des TAP plusieurs réunions de bilan ont eu lieu tout au long de l'année rassemblant équipe enseignante, services municipaux, parents d'élèves. Elles ont permis une amélioration des conditions de mise en œuvre, et l'émergence de propositions d'actions. ●

Propos recueillis par Christophe Barette

Du côté ADRESSES ...

ÉCOLES MATERNELLES

- École Henri-Wallon
Rue Henri-Wallon
> 01 48 22 87 64
- École Jacqueline-Quatremaire,
Rue Carnot
> 01 48 22 87 64
- École Anne-Franck
Rue Henri Barbusse
> 01 48 29 49 03
- École Jules-Verne
105, rue Maurice Grandcoing
> 01 42 35 15 28

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- École Paul-Langevin
172, avenue de la division Leclerc
> 01 49 71 11 11
- École Jules-Vallés
172, avenue de la division Leclerc
> 01 49 71 11 12
- Réseau d'Aides Spécialisé aux Élèves en Difficulté (R.A.S.E.D) SUD
9, rue Paul-Langevin
> 01 48 23 29 62
- École Jean-Baptiste-Clément,
Place Jean-Baptiste Clément
> 01 48 21 22 02

- École Jules-Verne
105, rue Maurice Grandcoing
> 01 42 35 15 28
- Réseau d'Aides Spécialisé aux Élèves en Difficulté (R.A.S.E.D) NORD
Place Jean-Baptiste Clément
> 01 48 23 29 62

MÉDECINE SCOLAIRE

- 172, avenue de la division Leclerc
> 01 49 71 11 17

COLLÈGES

- Collège Jean-Vilar
133, avenue de la division-Leclerc
> 01 48 22 66 73

- Collège Lucie-Aubrac
1, sentier du Clos
> 01 48 23 73 15
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
7, bis avenue de la République
93 800 Épinay
> 01 42 35 40 82

UNIVERSITÉ

- Université Paris 13
Avenue Jean-Baptiste-Clément
> 01 49 40 30 00
www.univ-paris13.fr

MAIRIE DE VILLETANEUSE

- 1, place de l'Hôtel de ville
93430 Villetaneuse
> 01 49 40 76 00
www.mairie-villetaneuse.fr
- Service Enfance
> 01 49 40 76 38
- Service Enseignement
> 01 49 40 76 07
- Service Restauration
> 01 49 40 76 06
- Service Jeunesse
> 01 49 40 16 31

- Service culturel
> 01 49 40 76 04
- Service des sports
> 01 49 40 16 36
- Service politique de la ville et citoyenneté
> 01 49 40 76 28
- Programme de réussite éducative
> 06 23 48 27 99

STRUCTURES MUNICIPALES

- Centre de loisirs maternel et élémentaire Robinson

- 2 bis, route de Saint Leu
> 01 48 22 74 55
- Centre de loisirs maternel Anne-Frank
6, place Jean-Baptiste-Clément
> 01 48 29 49 29
- Centre de loisirs élémentaire Jules-Verne
105, rue Maurice Grandcoing
> 01 42 35 95 08
- Centre de loisirs Adolescents
2, rue Paul Langevin
> 01 49 71 58 80

- Point Information Jeunesse (PIJ) 55, rue Roger-Salengro
> 01 55 99 01 00
- Point Accueil Prévention Santé (P.A.P.S.), 8, rue de l'Hôtel de ville (jusqu'en décembre 2015)
> 01 49 40 76 34
- Centre d'initiation culturelle et artistique (CICA)
4, avenue Victor-Hugo
> 01 48 29 61 95

- Centre socioculturel Clara Zetkin,
2, avenue Jean Jaurès
> 01 49 98 91 10

PLAINE COMMUNE

- Médiathèque Jean-Renaudie
52, rue Roger-Salengro
> 01 48 21 79 99
- Médiathèque Max-Pol-Fouchet
5/7/9, rue Paul-Langevin
> 01 48 21 38 39